



# FONTAINE PAJOT®

*Sailing the world since 1976*

Société anonyme au capital de 1.916.958 euros  
Siège social : AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) - Zone Industrielle  
307 309 898 RCS LA ROCHELLE

-:-

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 12 FEVRIER 2019**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société et de son groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Nous vous demanderons également, à l'occasion de cette assemblée, de vous prononcer sur le rachat par la société de ses propres titres, ainsi que sur la fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur, qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des commissaires aux comptes et de l'organisme tiers indépendant désigné dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière.

-:-

## ACTIVITE DE LA SOCIETE

### Présentation des comptes sociaux

Le chiffre d'affaires réalisé par la société FOUNTAINE PAJOT au cours de l'exercice 2017/2018 s'élève à 105 990 527 € contre 78 979 601 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 16 815 787 € contre 11 635 126 € pour l'exercice 2016/2017.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 656 734 €, de la participation des salariés aux résultats d'un montant de 2 567 270 € (participation et intéressement), et de l'impôt sur les bénéfices de 4 182 456 €, le résultat est positif pour 9 409 327 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 44 967 491 €, l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 57 429 702 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 35 695 791 €, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 324 324 € et les dettes à 62 461 678 €.

### Situation de l'endettement de la société et moyens de financement de l'activité

La capacité d'autofinancement de l'entreprise ressort positive à 13 735 073 € contre 9 579 923 € l'exercice précédent.

La trésorerie courante et disponible au 31 août 2018 s'élève à 29 496 514 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 19 214 726 € contre 5 120 666 € l'exercice précédent.

Ils sont constitués pour 94,8 % par des dettes bancaires et pour 5,2 % par la participation due aux salariés.

### Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

La société FOUNTAINE PAJOT poursuit sa croissance, avec un chiffre d'affaires annuel 2017/2018, légèrement supérieur aux attentes, en hausse de 34 %.

Cette croissance est homogène, les ventes de voiliers et de motor yachts ayant progressé dans des proportions très proches.

Elle a été portée à la fois par la commercialisation en année pleine du Saona 47 dans la gamme voile et du MY 44 dans la gamme moteur, et par l'amélioration des process industriels qui ont permis d'accélérer les rythmes de production et de livraison de bateaux.

La société a consolidé son développement à l'international où elle a réalisé plus 87 % de ses ventes :

- Europe, 28,4 % des ventes,
- Amérique du Nord, 23,5 % des ventes,
- Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud), 18 % des ventes,
- Caraïbes, 17,1 % des ventes.

Notre chiffre d'affaires en France, qui représente 13,1 % des ventes, est également en forte progression (+ 82,9 %).

### **Activité en matière de recherche et de développement de la société**

Nous poursuivons nos efforts d'innovation, par le lancement de nouveaux modèles, la mise à jour de nos catalogues d'options et l'intégration de nouvelles fonctionnalités à bord de nos bateaux.

Nous continuons également de perfectionner les technologies de composites (Infusion, et Injection) et d'améliorer les process de fabrication et les flux logistiques.

### **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice social**

Aucun événement important susceptible de modifier profondément les comptes sociaux ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société**

Le lancement de nos deux nouveaux modèles de la gamme voile, l'Astrea 42 et l'Alegria 67, a été favorablement accueilli. L'Astrea 42 a remporté le prix du « Multicoque de l'année » décerné par Voile Magazine, et l'Alegria 67, notre nouveau navire amiral, a reçu un excellent accueil au dernier Cannes Yachting Festival 2018.

Nous poursuivons par ailleurs notre développement sur le marché des yachts à moteurs avec la sortie prochaine du nouveau MY 40.

Notre stratégie de renouvellement et d'extension de gamme devrait nous permettre de poursuivre notre croissance sur l'exercice 2018/2019.

Les investissements réalisés dans nos outils de productions récemment agrandis, nous permettront de poursuivre sereinement notre croissance

### **Description des principaux risques auxquels la société est confrontée**

#### **~ Risque de taux**

Les emprunts de la société sont souscrits soit à taux fixe, soit à taux indexé (Codevi), soit à taux variable. Compte tenu des délais restant à courir sur les remboursements d'une part, de la dégressivité de la part des intérêts dans les mensualités restant à payer d'autre part, et enfin du mix de taux (fixe et variable) dans les emprunts restant à rembourser, la société estime qu'une variation défavorable des taux variables aurait un impact limité sur ses comptes.

### ~ Risque de change

La société est modérément exposée à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain (10,06 % des ventes ont été faites en dollars). La stratégie de la société est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du rapport dollar-euro sur les dernières années, il est rappelé que les ventes de grandes unités sur le marché nord américain ne se font plus qu'en euro.

Enfin la société met en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir ses ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

### ~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible de la société est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2017/2018, la société dispose d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir ses besoins court et moyen terme.

### ~ Risque garantie produits

La société enregistre une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure du bateau). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2018, la provision pour garantie client s'élève à 3 287 098 €.

## ACTIVITE DU GROUPE

Nous avons pris deux participations significatives, au cours de l'exercice soumis à votre approbation, qui nous amènent à vous présenter des comptes consolidés du groupe de sociétés, à la tête duquel se trouve désormais la société FOUNTAINE PAJOT.

La société a pris une participation de 70,12 % au capital de la société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, société par actions simplifiée au capital de 23 675 000 €, dont le siège social est situé à AIGREFEUILLE D'AUNIS (17290) - Zone Industrielle du Fief Girard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 839 091 816 RCS LA ROCHELLE, qui détient l'intégralité du capital social des sociétés DUFOUR YACHTS et JYL CATAMARANS (société de droit italien), moyennant un apport en capital de 16 600 000 €.

La société a pris une participation de 45% au capital de LA COMPAGNIE DE KAIROS, société par actions simplifiée au capital de 23 600 000 €, dont le siège social est situé à PARIS (75008) - 19 avenue Georges V, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 832 191 654 RCS PARIS, actionnaire majoritaire du groupe DREAM YACHT CHARTER, premier acteur mondial de la location de bateaux de plaisance, moyennant un apport en capital de 10 620 000 €.

La société n'a pris aucune autre participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France, ni le contrôle de telles sociétés, au cours de l'exercice.

La participation que nous détenons dans le capital social de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, filiale tunisienne de la société, est restée inchangée.

### Périmètre de consolidation au 31 août 2018

Le périmètre de consolidation s'établit ainsi :

Sociétés sous contrôle exclusif <i>intégrées globalement</i>	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pays
<b>SA FONTAINE PAJOT</b>	<b>Société mère</b>	<b>Société mère</b>	<b>France</b>
SAS LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE	70,12 %	70,12 %	France
SAS DUFOUR YACHTS	70,12 %	100,00 %	France
JJL CATAMARANS	70,12 %	100,00 %	Italie
MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS	80,00 %	80,00 %	Tunisie

Société sous influence notable <i>mise en équivalence</i>	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pays
<b>SA FONTAINE PAJOT</b>	<b>Société mère</b>	<b>Société mère</b>	<b>France</b>
SAS LA COMPAGNIE DE KAIROS	45,00 %	45,00 %	France

### Présentation des comptes consolidés

La méthode de consolidation retenue est celle de l'intégration globale, qui consiste à inclure dans les comptes de la société FONTAINE PAJOT tous les éléments de patrimoine et d'exploitation des sociétés LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, DUFOUR YACHTS, JJL CATAMARANS et MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS, sur lesquelles la société FONTAINE PAJOT exerce un contrôle exclusif, après réalisation des traitements et éliminations nécessaires, notamment pour les créances et dettes croisées.

La SAS LA COMPAGNIE DE KAIROS, sur laquelle la société n'exerce qu'une influence notable, a été mise en équivalence, la quote-part des capitaux propres détenus par la société FONTAINE PAJOT dans LA COMPAGNIE DE KAIROS étant substituée au coût d'acquisition de ses titres.

Compte tenu de la date d'entrée dans le groupe des sociétés DUFOUR YACHTS et JJL CATAMARANS, la période intégrée en consolidation ne s'étend pour ces sociétés que du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2018 ; les opérations du mois d'août 2018 ayant été intégrées sur la base d'un reporting mensuel en raison de la clôture de leurs comptes au 31 juillet 2018.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe au cours de l'exercice 2017/2018 s'élève à 136 810 456 €.

Le résultat courant avant impôt s'élève à 15 206 296 €.

Après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 958 633 € et de l'impôt sur les bénéfices de 4 131 511 €, le résultat net des entreprises intégrées est positif pour 10 116 152 €.

Le résultat net de l'ensemble consolidé, après prise en compte de la quote-part du résultat net de la société LA COMPAGNIE DE KAIROS (189 057 €) mise en équivalence, s'élève à 10 305 209 €, et le résultat net (part du groupe) à 10 327 930 €.

A l'actif du bilan, l'actif immobilisé net est de 88 203 014 € et l'actif circulant net (y compris les charges constatées d'avance) de 76 113 454 €.

Au passif, les capitaux propres représentent 44 714 925 €, les provisions s'élèvent à 7 848 789 € et les dettes à 111 752 754 €.

### **Situation de l'endettement et moyens de financement du groupe**

La capacité d'autofinancement du groupe ressort positive à 15 627 840 €.

La trésorerie courante et disponible du groupe au 31 août 2018 s'élève à 39 736 512 €.

Les emprunts et dettes financières à la même date s'élèvent à 42 388 389 €.

### **Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé**

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit pour l'exercice à 136 810 456 €.

Le chiffre d'affaires pro forma (sur 12 mois d'activités pleins) s'établit à 175 629 615 €.

Le groupe a réalisé plus de 83 % de ses ventes à l'international :

- Europe, 33,91 % des ventes,
- Amérique du Nord, 19,84 % des ventes,
- Grand Export (Asie-Pacifique-Indien-Amérique du Sud), 16,21 % des ventes,
- Caraïbes, 13,47 % des ventes.

Le chiffre d'affaires du groupe en France représente 16,56 % des ventes.

Le chiffre d'affaires de la société DUFOR YACHTS s'établit à 30 340 360 €.

Le chiffre d'affaires de la société JYL CATAMARANS s'établit à 454 325 €.

Le chiffre d'affaires de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS s'établit à 739 447 €.

La société LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE n'a pas réalisé de chiffre d'affaires.

### **Activité en matière de recherche et de développement du groupe**

L'activité du groupe implique des investissements constants en recherche et développement. Ces dépenses sont consacrées tant à la conception de nouveaux modèles, qu'à l'amélioration des équipements, des technologies de composites (Infusion, et Injection), et de nos process de fabrication.

## Événements postérieurs à la clôture de l'exercice social

L'acte d'acquisition des titres de la société DUFOUR YACHTS prévoyait un complément de prix fonction de l'EBITDA, qui a été fixé et versé au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018. Ce complément de prix d'un montant de 4 000 000 € a été constaté dans les comptes consolidés au 31 août 2018 et impacte l'écart d'acquisition associé aux titres de la société DUFOUR YACHTS.

Aucun autre événement important susceptible de modifier profondément les comptes consolidés ou les termes du présent rapport n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## Evolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe

Les portefeuilles de commandes des sociétés FONTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS sont bien orientés et permettent d'anticiper une nouvelle année de croissance, grâce notamment au lancement des nouveaux multicoques de la gamme voile (Astrea 42 et Alegria 67) et motor yacht (MY 40) de la société FONTAINE PAJOT, et des nouveaux monocoques de la société DUFOUR YACHTS (D 390 et D 430), qui complètent la gamme « Grand Large » de notre filiale pour couvrir désormais l'ensemble des besoins en monocoque de 31 à 63 pieds.

## Description des principaux risques auxquels le groupe est confronté

Notre groupe est globalement confronté à des risques similaires à ceux auxquels la société FONTAINE PAJOT est confrontée.

### ~ Risque de taux

Les emprunts souscrits par les sociétés du groupe sont soit à taux fixe, soit à taux indexé, soit à taux variable. Compte tenu des délais restant à courir sur les remboursements d'une part, de la dégressivité de la part des intérêts dans les mensualités restant à payer d'autre part, et enfin du mix de taux (fixe et variable) dans les emprunts restant à rembourser, une variation défavorable des taux variables aurait un impact limité sur les comptes du groupe.

### ~ Risque de change

Le groupe est modérément exposé à la variation du taux de change euro-dollar du fait de ses ventes sur le marché américain. La stratégie du groupe est d'adapter son tarif en dollars le plus fréquemment possible pour suivre l'évolution du taux de change.

Compte tenu de l'incertitude sur l'évolution du rapport dollar-euro sur les dernières années, il est rappelé que les ventes de grandes unités sur le marché nord américain ne se font plus qu'en euro.

Les sociétés du groupe mettent en place des couvertures à terme ou à option, afin de couvrir leurs ventes, et se prémunir des évolutions défavorables du change.

### ~ Risque de liquidité

La trésorerie disponible du groupe est placée en dépôts à termes ou en compte courant rémunérés, supports peu sujets aux fluctuations du marché.

A la clôture de l'exercice 2017/2018, les différentes sociétés du groupe disposent d'un niveau de trésorerie permettant de couvrir leurs besoins court et moyen terme.

## ~ Risque garantie produits

Les sociétés du groupe enregistrent une provision pour garantie client déterminée sur la base d'un coût de retour statistique (garantie de 2 ans sur l'ensemble du bateau) et de coûts prévus d'intervention (garantie de 5 ans sur la structure). Par mesure de prudence, les produits latents pouvant provenir des garanties des assurances ou des prises en charges des fournisseurs, ne viennent pas diminuer le montant de la provision.

Au 31/08/2018, la provision pour garantie client du groupe s'élève à 4 260 299 €.

## Autres filiales, participations et succursales

A l'exception des prises de participations ci-avant rappelées dans les sociétés LA COMPAGNIE DE KAIROS et LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE, la société FOUNTAINE PAJOT n'a pris au cours de l'exercice aucune participation significative supérieure à l'un des seuils fixés par l'article L 233-6 du code de commerce dans des sociétés ayant leur siège en France.

Elle ne détient pas d'autres participations, que celles entrant dans le périmètre de consolidation.

Elle exploite un établissement secondaire dans l'ancienne usine de la SCAN, Boulevard Winston Churchill à LA ROCHELLE (RCS LA ROCHELLE 307 309 898 00038).

## DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Conformément à l'article L 255-102-1 du code du commerce, la déclaration de performance extra-financière qui suit vous présente la manière dont notre groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Notre groupe appliquant ces dispositions pour la première fois, les données ci-après sont communiqués sans base comparative.

## Modèle d'affaires du groupe

Le groupe FOUNTAINE PAJOT est un acteur majeur et engagé dans le secteur du nautisme et dans l'économie locale. Nous avons pour objectif d'accroître nos actions sociales, sociétales et environnementales.

Depuis l'origine, le développement du groupe a été porté par :

- Notre capacité d'investissement et de lancement régulier de nouveautés sur le marché ;
- Notre capacité à commercialiser l'ensemble de notre production à travers le monde (via une clientèle de concessionnaires et de sociétés de charter) ;
- L'adaptation permanente de nos organisations de production (hommes et outils) au service de la qualité.

La valeur ajoutée créée par le groupe FOUNTAINE PAJOT, qui permet de rémunérer tous les acteurs ayant participé à la production, se répartit de la façon suivante sur l'exercice 2017/2018 :

Répartition de la VA 2017/2018

- Salariés : 53 %
- Etat : 9 %
- Prêteur : 1 %
- Associés : 3 %
- Entreprise : 34 %



Notre politique est orientée vers la satisfaction de nos clients et la volonté de garantir une qualité durable de nos bateaux. Cette exigence nous pousse à améliorer de manière constante la qualité de nos produits et services, à développer et promouvoir un haut niveau de technicité et d'innovation, et à capitaliser sur nos produits en identifiant en permanence les axes d'amélioration à mettre en œuvre sur chacun de nos nouveaux modèles.

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue, nous développons une culture d'anticipation et de prévention des risques pour assurer la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent au développement de l'entreprise, mais aussi pour garantir la sûreté de nos installations, préserver le milieu dans lequel nous opérons, concevoir des produits et des services intégrant les exigences d'un développement durable permettant notamment de protéger les sites naturels où naviguent nos bateaux.

Les principes suivants sont essentiels et au cœur de la politique de notre groupe :

- Respecter nos engagements, tant internes qu'externes ;
- Informer, sensibiliser et former notre personnel et les personnes agissant pour notre compte, afin d'en faire des acteurs engagés et responsables ;
- Favoriser le développement des résultats acquis par l'amélioration continue ;
- Innover en impliquant l'ensemble du personnel compétent ;
- Favoriser l'évolution permanente des compétences à travers une politique de formation volontariste ;
- Standardiser et simplifier nos processus de réalisation ;
- Se concentrer sur l'essentiel en éliminant les gaspillages et en réduisant les coûts ;
- Optimiser la gestion de nos déchets en identifiant les filières de valorisation et d'élimination ;
- Favoriser l'ordre, la propreté, la sécurité par la discipline et la rigueur ;
- Développer des bateaux à faible consommation, autonomes en énergie et dans la gestion des déchets (eaux noires et grises) ;
- Favoriser l'utilisation de matériaux et processus de fabrication à faible impact environnemental.

La maîtrise des risques et l'anticipation de nouveaux usages sont des enjeux clés pour garantir notre performance et notre pérennité. Nous sommes convaincus que ces deux leviers sont constitutifs de performance pour nous-mêmes et pour notre environnement.

Le groupe s'est donné les moyens de suivre les indicateurs qui mesurent les risques principaux.

Les principaux risques auxquels sont exposés le groupe (FONTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS) sont divisés dans les rubriques à suivre : social, sociétal et environnemental.

La société FONTAINE PAJOT a le souci d'apporter à la fois les éléments de mesure de ces risques et/ou enjeux et par ailleurs de couvrir par la prévention, la formation mais aussi des polices d'assurances adaptées, l'ensemble de ces risques. L'activité des sociétés FONTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS fait l'objet de déclarations auprès des organismes compétents. Le groupe maintient un dialogue constant et transparent avec l'ensemble des parties concernées : les salariés et leurs représentants, les collectivités locales, les organismes de contrôle et de certification, les compagnies d'assurance.

Le groupe est persuadé que la qualité et la fréquence de ces échanges est la condition essentielle de la maîtrise de ces risques. Les chiffres exposés, à suivre, montrent ce souci de transparence. Leur maîtrise dans le temps est un gage de réussite pour l'avenir.

Nous sommes conscients de notre responsabilité. Cette responsabilité se traduit aussi dans l'anticipation des usages du futur et des mutations technologiques, mais aussi climatiques.

Dans ce contexte, l'ensemble des sociétés du groupe œuvre à réduire l'impact environnemental de ses activités.

Nous sommes engagés, et souhaitons avoir un impact positif et durable, qui dépasse notre mission et notre expertise.

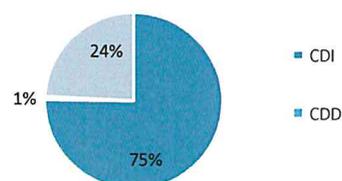
## Informations sur les conséquences sociales de l'activité du groupe

### ~ Emploi

Les effectifs du groupe s'élèvent à 851 personnes au 31 août 2018 auxquels s'ajoutent 273 intérimaires en équivalent temps plein sur la totalité de l'exercice.

Décomposition de l'effectif	2017/2018
CDI	845,00
CDD	6,00
<b>Effectifs inscrits</b>	<b>851,00</b>
Effectif Intérimaires moyen ETP	273,09
<b>Effectifs totaux</b>	<b>1 124,09</b>

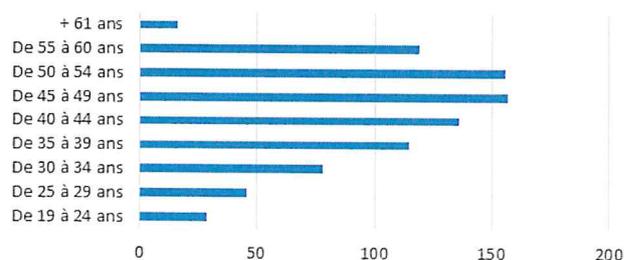
Répartition CDD-CDI-Intérim 2017/2018



Répartition des effectifs inscrits par tranche d'âge 2017/2018

De 19 à 24 ans	De 25 à 29 ans	De 30 à 34 ans	De 35 à 39 ans	De 40 à 44 ans	De 45 à 49 ans	De 50 à 54 ans	De 55 à 60 ans	+ 61 ans	Total
28	46	78	115	136	157	156	119	16	851

Répartition des effectifs par tranche d'âge 2017/2018



Répartition par statuts 2017/2018

Employés ouvriers	73%
Techniciens Agents de	19%
Cadres	8%

Répartition des effectifs par statut 2017/2018

■ Employés ouvriers ■ Techniciens Agents de Maîtrise ■ Cadres



Rémunérations en K€	2017/2018
Traitement et salaires	24 302
Charges sociales	10 785
Intérim	10 434
Intéressement et participation	2 567

Turnover	2017/2018
Nombre de sorties 17/18	37
Effectifs moyen 17/18	826
Taux de turnover	4,48%

L'adhésion du personnel au projet d'entreprises est essentielle. Elle est pérennisée par une communication régulière et transparente auprès de chacun. Le groupe mène une campagne de recrutement active et s'attache à fidéliser en formant et en accompagnant chacun tout au long de sa vie professionnelle.

## ~ Organisation du travail

### *Organisation du temps de travail*

Nous définissons un calendrier annuel de temps de travail qui donne accès le cas échéant à des jours de RTT. Les équipes de production peuvent être amenées à travailler selon des horaires alternés.

Organisation du temps de travail	2017/2018
Effectifs à temps partiel	21
Effectifs en horaires alternés	268
Effectifs en horaires de nuit	5

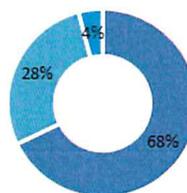
### *Absentéisme*

L'absentéisme mesure les absences pour causes de maladie, d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Nous veillons à prévenir toutes formes d'absentéismes par une formation à la sécurité en phase d'accueil pour tout nouvel arrivant et des actions régulières de sensibilisation au port des E.P.I., des formations aux gestes et postures, et en investissant dans l'aménagement les postes de travail.

Absentéisme en heures	2017/2018
Maladie	68%
Acc. de travail/maladie	28%
Autres	4%

Répartition de l'absentéisme 2017/2018

■ Maladie ■ Acc. de travail/maladie profes. ■ Autres



## ~ Santé et sécurité au travail

Le groupe a mis en œuvre une politique de prévention et d'anticipation des maladies afin de maîtriser le risque associé aux conditions de travail.

La politique de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail est principalement mise en œuvre par notre responsable HSE et les ressources humaines.

Chaque établissement possède un CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail). Depuis les nouvelles lois sur le CSE (comité social et économique) les missions antérieurement exercées par le CHSCT sont désormais assumées par le CSE en liaison avec les services de la CARSAT et de l'APAS (service de santé au travail).

#### Taux de fréquence et gravité sur accidents (2017/2018)

	2017/2018
Taux de fréquence	88,20 %
Taux de gravité	1,35 %

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents/heures travaillées) x1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x1 000

### ~ Relations sociales

Nous avons toujours privilégié le dialogue avec les partenaires sociaux à l'occasion des réunions mensuelles de comités d'entreprises, des délégués du personnel et, maintenant depuis les dernières élections des représentants du personnel de la société FOUNTAINE PAJOT, au travers du comité social et économique. Les réunions ou entretiens informels avec les partenaires sociaux sont par ailleurs fréquents dans un souci constant d'amélioration des relations professionnelles.

Cinq accords collectifs ont été signés pour la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 et déposés à la DIRECCTE :

- 3 accords concernant principalement l'épargne salariale, dont la mise en place d'un PERCO (Plan Epargne Retraite Complémentaire) <sup>(3)</sup>
- 1 accord concernant les rémunérations NAO (Négociation annuelle obligatoire) <sup>(1)</sup>
- 1 accord concernant l'aménagement du temps de travail <sup>(2)</sup>

De plus, un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle Hommes Femmes a été signé le 28/02/2018 <sup>(2)</sup>.

*(1) Groupe, (2) DUFOUR YACHTS, (3) FOUNTAINE PAJOT*

### ~ Formation

Les besoins de formation sont recensés chaque année par l'ensemble des responsables de services du groupe. Ces formations portent sur la prévention sécurité et les habilitations nécessaires au fonctionnement des outils et des machines, mais aussi au management des équipes, aux langues étrangères et à la maîtrise des outils de travail.

Formations	2017/2018
Nbre heures formation par salarié	10
Nbre heures formation total	4607
Coût de formation/masse salariale *par salarié formé 2017/2018	1,60%

En partenariat avec le Pôle Emploi, la société FOUNTAINE PAJOT met en œuvre des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pour des personnes, qui sont sans activité et en parcours d'insertion ou en réorientation professionnelle. Ces PMSMP permettent à des candidats de découvrir notre secteur professionnel et un métier correspondant à leur projet professionnel défini avec un conseiller du Pôle Emploi. Ces PMSMP peuvent donner lieu au suivi d'une formation de plusieurs semaines sur l'un des métiers ouverts à l'embauche : opérateur matériaux composites, menuisier, finisseur, accastilleur, ou opérateur polyvalent en construction nautique, électricien.

Le groupe a accueilli dans ses établissements 402 stagiaires en alternance au titre de la PMSMP pour l'année écoulée en vue d'une embauche ultérieure.

Le groupe accueille en outre des stagiaires de la préparation opérationnelle à l'emploi collectif (POEC), action de formation permettant à des demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés. Après avoir suivi une formation théorique sur nos cœurs de métiers dans un des organismes de formation partenaires, les stagiaires sont reçus par nos équipes de production qui assurent la formation pratique en atelier, via nos tuteurs qui accompagnent et forment les apprenants sur la prise en main du poste. A ce titre, chaque tuteur suit une formation au tutorat, afin d'assurer efficacement la mission qui lui est confiée. Ce sont 350 personnes qui depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 ont bénéficié de ce dispositif. En favorisant ces parcours de formation, le groupe joue pleinement son rôle d'intégrateur social.

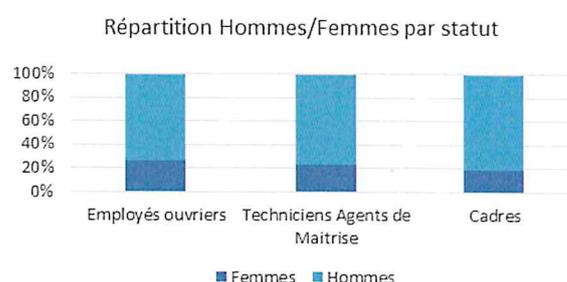
Des actions de tutorat sont également menées auprès des nouveaux embauchés.

### ~ Egalité de traitement

Nous veillons à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements. Pour s'en assurer, les accords sur l'égalité professionnelle ont été mis en place.

#### *Egalité entre les femmes et les hommes*

2017/2018	Femmes	Hommes
Employés ouvriers	26%	74%
Techniciens Agents de Maitrise	22%	78%
Cadres	18%	82%



La présence des femmes dans les cursus scolaire et professionnel qui préparent à nos métiers techniques est assez faible. Nous travaillons à diversifier nos effectifs sur ces métiers, en formant notamment du personnel féminin à ces métiers traditionnellement à prédominance masculine.

#### *Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées*

Nbre unité de valeurs reconnues en situation de handicap	62,43
% de l'effectif	5,86%

Données au 31 décembre 2017

Notre groupe recrute depuis de nombreuses années des personnes en situation de handicap, et utilise tous les moyens à sa disposition pour maintenir dans l'emploi les personnes dans cette situation.

Des relations étroites avec la SAMETH 17 (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) sont en place.

Le groupe fait également depuis longtemps appel aux ESAT (établissement ou service d'aide par le travail).

#### *Politique de lutte contre la discrimination*

Le groupe s'interdit toute discrimination tant à l'embauche, que pendant l'exécution du contrat de travail. Nos process de recrutement respectent cette démarche, notamment par la mise en œuvre de la méthode de recrutement par simulation, en partenariat avec le Pôle Emploi sur les métiers opérateurs matériaux composites, menuisiers et agents polyvalents en construction

nautique. Elle permet de retenir des candidats à l'emploi, non pas sur la base d'un diplôme ou d'une expérience, mais sur la détection des habiletés à l'exercice d'un métier.

## **Informations sur les conséquences sociétales de l'activité du groupe**

Notre groupe attache depuis toujours une importance forte au dialogue avec ses fournisseurs, clients, collaborateurs, concessionnaires et partenaires territoriaux. L'ensemble de ces partenaires accompagne le groupe dans son développement et il a le souci de les y associer. La fidélité de la société FOUNTAINE PAJOT à ses partenaires est une valeur constante depuis l'origine du chantier. Le développement de nouveaux bateaux et les relations commerciales sont deux champs emblématiques de l'exercice de cette responsabilité sociétale.

### **~ Impact de l'activité du groupe en matière d'emploi et développement local**

Le groupe a, au cours de l'exercice écoulé, embauché 171 personnes ce qui représente un accroissement de l'effectif de 25 %. L'activité du groupe a profité au bassin de l'emploi rochelais et à ses environs immédiats. L'activité déployée pour détecter, former et accompagner ces nouveaux embauchés a directement contribué à l'activité de formation des centres d'apprentissage qui forment aux métiers du nautisme. Pour l'année écoulée, ce sont près de quatre cents stagiaires (grâce aux sociétés FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS) qui ont reçu une formation et ont été amenés à découvrir les métiers du nautisme.

La bonne santé du groupe rejaille sur l'ensemble du territoire, et les sous-traitants et fournisseurs de proximité ont largement bénéficié du développement du groupe.

### **~ Impact de l'activité du groupe sur les populations riveraines et locales**

Le groupe emploie 851 personnes basées sur trois sites à PERIGNY, LA ROCHELLE et AIGREFEUILLE. Au fil des années, le groupe est devenu un des premiers employeurs privés de l'agglomération rochelaise.

Le chantier FOUNTAINE PAJOT est le premier employeur sur la commune d'AIGREFEUILLE. Le logement, la restauration et tous les services utiles au personnel travaillant pour le chantier FOUNTAINE PAJOT sont directement et favorablement impactés par l'activité de la société FOUNTAINE PAJOT.

L'activité des sociétés FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS à LA ROCHELLE et PERIGNY est elle aussi significativement favorable pour l'activité locale.

### **~ Relations entretenues avec les parties prenantes du groupe**

#### ***Fournisseurs***

Le groupe entretient une relation directe et régulière avec ses fournisseurs, qui sont des partenaires de premier plan dans la conception et l'élaboration des nouveaux bateaux. Ils sont régulièrement associés aux phases de conception.

Notre groupe a élaboré une nouvelle politique d'achat au terme de laquelle chaque fournisseur prend des engagements forts pour appliquer les règles du code du travail et respecter les obligations déclaratives en matière de protections sociales. En outre, le groupe interdit dans sa politique d'achat toute forme de travail clandestin.

### *Clients et concessionnaires*

Le groupe est très vigilant à la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

Des enquêtes de satisfaction sont menées auprès des nouveaux propriétaires. Les cahiers des charges de nos nouveaux bateaux tiennent comptes directement des retours des clients. Les bureaux d'étude ont notamment développé des outils d'aide à la navigation « éco-responsable » (maîtrise de l'énergie et suivi des consommations). Nous sommes particulièrement attentifs à ce que l'empreinte écologique de nos bateaux soit la plus faible possible.

Par ailleurs, le service client apporte un accompagnement et un support aux clients du monde entier sur les questions techniques auxquelles ils sont exposés.

Le groupe maintient un lien constant avec les propriétaires de ses bateaux sur les salons nautiques, mais également lors de rassemblements de propriétaires, qui sont l'occasion de partager les expériences de navigations. La société FOUNTAINE PAJOT a par exemple rassemblé pour l'année 2018 ses clients sur un évènement qui s'est tenu à la Martinique.

Le groupe s'appuie sur un réseau de concessionnaires à travers 40 pays qui sont formés techniquement aux produits. Une équipe de SAV se déplace à travers le monde pour assister les concessionnaires et clients charters.

### **~ Actions de partenariat et mécénat**

#### *Initiatives et solidarité*

La société FOUNTAINE PAJOT soutient les actions sociales et culturelles en zone d'éducation prioritaire à LA ROCHELLE avec la fondation « Fier de nos quartiers ». FOUNTAINE PAJOT accompagne également des sportifs de hauts niveaux à travers la Société des Régates Rochelaises.

#### *Formation*

Le groupe accueille régulièrement des étudiants en phase de découverte des métiers du nautisme lors de visites de sites.

Les collaborateurs du chantier participent régulièrement aux comités de sélection des stagiaires et aux jurys des centres de formation.

#### *Comité social et économique*

A travers le comité social et économique, la société FOUNTAINE PAJOT encourage la participation de ses salariés à des évènements sportifs et culturels (triathlon, foot, vélo, pêche et sortie en mer...).

### **Informations sur les conséquences environnementales de l'activité du groupe**

Notre groupe est depuis de nombreuses années engagé dans une démarche de respect environnemental.

Nos objectifs sont notamment les suivants :

- Diminuer la part de déchets non valorisés ;
- Diminuer la consommation d'eau et d'énergie ;
- Etre en conformité permanente avec la réglementation ;
- Optimiser la performance énergétique de nos installations ;

- Participer au développement des énergies renouvelables ;
- Mettre en œuvre les moyens de préventions des risques environnementaux et de pollutions.

### ~ Politique générale en matière environnementale

La société FOUNTAINE PAJOT est certifiée selon la norme ISO 9001 version 2015 depuis juillet 1999 par DNV-GL. Cette certification couvre ses trois sites (AIGREFEUILLE, LA ROCHELLE et la mise au service au port des Minimes), sur l'ensemble de son périmètre d'activité : conception, fabrication de catamarans de plaisance (voiliers et motor yachts).

La politique générale du groupe est orientée sur l'amélioration continue. A ce titre, l'enjeu environnemental fait partie intégrante de la politique de notre groupe.

### ~ Pollution

#### *Incendies et réductions des rejets*

Les principaux risques inhérents à nos activités sont des risques d'incendie dus à la présence de produits hautement inflammables.

Nos sites sont équipés d'aires de stockages sécurisés, afin d'éviter le déversement et l'inflammation des produits dangereux.

Tout salarié entrant dans le groupe est formé et sensibilisé sur les risques associés aux matières manipulées dans le cadre d'une formation. Les salariés font régulièrement l'objet d'une évaluation sur ces sujets.

Les locaux de stockage de produits chimiques de nos différents sites sont équipés de systèmes de détection et d'extinction automatique incendie (DAI) et de rétentions pour faire face aux éventuels déversements. Les sites disposent d'une équipe de première intervention formée à ces risques, et prête à intervenir notamment pour l'incendie. Un gardiennage de sécurité incendie a lieu toutes les nuits par une société extérieure avec des agents formés SIAP1.

Aucun accident environnemental, pollution ou incendie n'ont été à déplorer sur aucun des sites du groupe. Les sociétés FOUNTAINE PAJOT et DUFOUR YACHTS veillent en permanence à la protection de l'environnement.

#### *Nuisance sonore*

Les implantations de nos sites de production, en proximité d'habitation peuvent faire l'objet de mesures acoustiques pour s'assurer de l'absence de nuisances sonores.

Les conclusions des dernières mesures font apparaître que la société FOUNTAINE PAJOT est en conformité sur le niveau sonore généré par les chaudières gaz, les aspirateurs à poussière de bois, les ventilateurs et les extracteurs sur des horaires de fonctionnement de 7h45 à 16h.

Aucun impact sonore négatif n'a été constaté sur l'environnement du chantier.

### ~ Prévention et gestion des déchets

Le groupe organise, avec ses partenaires, le tri et le recyclage de ses déchets de production. Les tonnages de déchets générés par l'activité et recyclés restent stables malgré une augmentation forte de l'activité.

Déchets recyclés	Tonnage
2015/2016	1 252
2016/2017	1 361
2017/2018	1 333

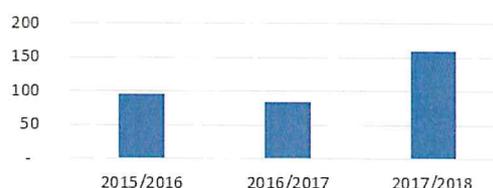
Quantité en Tonne des déchets recyclés



Nos collaborateurs sont formés également aux tris des déchets dangereux : chiffons souillés, saches de pots de colle, gelcoat, acétone et aérosols. Cette vigilance de tous les collaborateurs est un élément essentiel de la politique environnementale du groupe.

Déchets dangereux	Tonnage
2015/2016	95
2016/2017	84
2017/2018	159

Quantité en Tonne des déchets dangereux



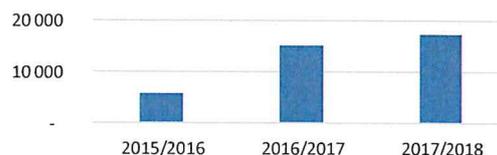
## ~ Utilisation durable des ressources

### Consommation d'eau

L'approvisionnement en eau des sociétés du groupe est assuré par les réseaux locaux. Des actions de sensibilisation sont menées pour éviter le risque de fuite, et nous contrôlons mensuellement nos consommations d'eau.

Consommation d'eau	M3
2015/2016	5 889
2016/2017	15 276
2017/2018	17 391

Consommation eau en m3



### Composés organiques volatiles (COV)

La société FONTAINE PAJOT est engagée depuis plus de 15 ans dans l'évolution de ses procédés de fabrications. L'ensemble des productions est désormais réalisée soit en infusion soit en injection. La société DUFOUR YACHTS a de son côté largement développé l'injection.

Le bénéfice tiré de l'utilisation de ces méthodes est la maîtrise des quantités de matière utilisée en fabrication, la diminution des émissions de COV et le confort de travail pour les opérateurs.

Certaines étapes de fabrication peuvent toutefois engendrer l'émission de COV. Elles font l'objet d'un suivi attentif et de mesures de protection appropriées des opérateurs.

Emission de COV	Tonnes
2015/2016	76,18
2016/2017	93,36

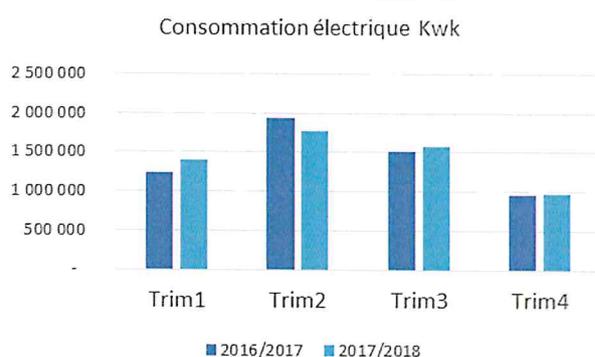
(Données FONTAINE PAJOT)

## Consommation énergétique

Un plan d'actions de maîtrise et de suivi de l'énergie des bâtiments et installations du groupe est en place :

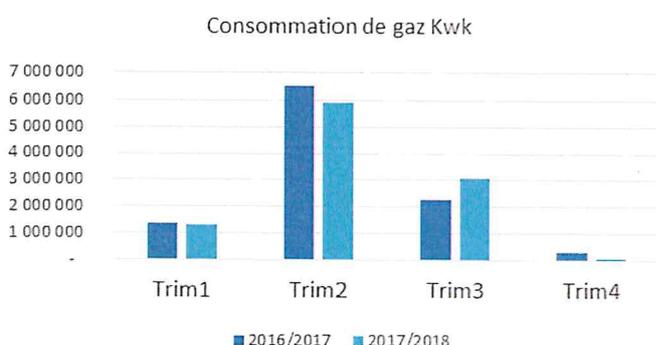
- Mise en place progressive d'éclairages LED sur tous les bâtiments avec une baisse attendue de consommation électrique de 30% ;
- Réhabilitation/Isolation des bureaux ;
- Changement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur réversible sur le site d'AIGREFEUILLE ;
- Changement sur le site de LA ROCHELLE des ventilateurs pour l'extraction de l'air pollué par du matériel moins énergivore.

Consommation électrique en Kwk					
	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Total annuel
2016/2017	1 246 792	1 937 098	1 516 677	961 585	5 662 152
2017/2018	1 401 487	1 778 353	1 586 173	972 890	5 738 903



La consommation énergétique de chaque installation est suivie, ce qui permet de détecter des anomalies et de lutter contre le gaspillage, et le cas échéant investir. Les actions de contrôle et d'adaptation des consommations mises en œuvre par la société FOUNTAINE PAJOT lui ont permis de contenir l'augmentation de sa consommation électrique sur l'exercice 2017/2018 par rapport au précédent exercice à 11%, alors que son activité augmentait de 34% sur cette même période.

Consommation gaz en Kwk					
	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Total annuel
2016/2017	1 364 822	6 476 644	2 287 318	287 746	10 416 530
2017/2018	1 289 574	5 934 714	3 075 242	18 458	10 317 987



## ~ Changement climatique

Notre groupe est très soucieux de l'empreinte écologique laissée par les bateaux conçus et mis sur le marché.

La société FOUNTAINE PAJOT promeut un mode de conception respectueux de cet enjeu qu'elle a intitulé éco-conception, et a développé depuis plusieurs années le concept « Eco-cruising » conduisant à mieux conserver l'énergie à bord des bateaux et à favoriser l'autonomie des installations.

La société DUFOUR YACHTS s'est engagée depuis 2009 au travers de son programme à :

- Exploiter les forêts de manière saine et durable en utilisant des bois certifiés FSC (Forest Stewardship Council) ;
- Réduire le rejet de particules des moteurs sur ses bateaux de 50% ;
- Limiter le temps de recharge des batteries de ses bateaux et les consommations d'énergies ;
- Diminuer la consommation d'énergie lumineuse par l'utilisation de feux de navigation à LED sur ses bateaux ;
- Fabriquer les ponts de ses bateaux en injection, afin de limiter les émissions de composés organiques volatiles ;
- Eviter les rejets de carburants lors des ravitaillements par un système anti-débordement.

La société DUFOUR YACHTS adhère également au programme de « Label Bateau Bleu » visant à promouvoir un développement durable et éco-responsable du nautisme.

## Méthodologie

Les données ci-avant, couvrent :

- La société FOUNTAINE PAJOT sur la période comptable du 1er septembre 2017 au 31 août 2018 ;
- La société DUFOUR YACHTS sur la période comptable du 1er août 2017 au 31 juillet 2018.

Elles n'intègrent pas les filiales JJL CATAMARANS (italienne), MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS (tunisienne), et LA COMPAGNIE DU MONOCOQUE en raison de leur caractère négligeable sur les activités du groupe.

Taux de fréquence : le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Taux de gravité : le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Nombre d'unités de valeurs reconnues en situation de handicap : le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEPHIP. Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim et sous-traitance. Les données sont arrêtées au 31 décembre 2017.

Turnover : le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé (démission, licenciements et rupture d'un commun accord).

Composés Organiques Volatiles : les données présentées concernent uniquement la société FOUNTAINE PAJOT, pour laquelle la collecte des données a démarré le 1er septembre 2017 ; la société DUFOUR YACHTS n'ayant pas encore collecté de données.

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant accrédité, qui a émis un avis motivé sur la conformité des déclarations de performance extra-financières et la sincérité des informations fournies.

## RESULTAT ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 9 409 327 €.

Dès que votre assemblée générale aura approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 août 2018, il vous appartiendra de statuer sur l'affectation des résultats.

Nous vous proposons d'affecter de la manière suivante les résultats de l'exercice écoulé :

Bénéfices .....	9 409 327 €
- à la réserve facultative.....	7 058 970 €
- à la distribution de dividendes aux actionnaires .....	2 350 357 €.

Les dividendes seraient mis en paiement, après déduction des prélèvements sociaux, dans les neuf mois de la clôture.

Les actions possédées par la société à la date de mise en paiement n'auront pas droit au versement de ce dividende, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte « report à nouveau ».

Il est indiqué ici, pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 ter du code général des impôts, que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, en application du 2° et 3° de l'article 158 du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution par notre société au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts, ont été les suivants :

Exercices	Dividende par action	Abattement
31/08/2017	1,20 €	ouvrant droit
31/08/2016	0,90 €	ouvrant droit
31/08/2015	0,60 €	ouvrant droit

## CAPITAL ET ACTIONNARIAT

### Situation du capital

Notre capital social s'élève à la clôture de l'exercice à 1 916 958 € divisé en 1 666 920 actions de 1,15 €.

### Répartition du capital

Nous vous indiquons ci-après, conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, l'identité des actionnaires détenant au 31 août 2018, directement ou indirectement, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote de la société.

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à notre connaissance au cours de l'exercice.

Au 31 août 2018, le capital social est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Actions en vote simple	Actions en vote double	Actions auto-détenues	Nombre de droits de vote	%
<b>ACTIONS AU NOMINATIF</b>							
<b>Actionnaire détenant plus de 50 % du capital et plus des 2/3 des droits de vote</b>							
LA COMPAGNIE DU CATAMARAN	888 478	53,30	-	888 478		1 776 956	69,94
<b>Actionnaires détenant moins de 5 % du capital et des droits de vote</b>							
	37 853	2,27	15 816	4 452	17 585	24 720	0,97
<b>Total au nominatif</b>	<b>926 331</b>	<b>55,57</b>	<b>15 816</b>	<b>892 930</b>	<b>17 585</b>	<b>1 801 676</b>	<b>70,91</b>
<b>PUBLIC</b>							
<b>Total public</b>	<b>740 589</b>	<b>44,43</b>	<b>739 087</b>	<b>-</b>	<b>1 502</b>	<b>739 087</b>	<b>29,09</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 666 920</b>	<b>100,00</b>	<b>754 903</b>	<b>892 930</b>	<b>19 087</b>	<b>2 540 763</b>	<b>100,00</b>

### Droit de vote double

Il est rappelé que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins bénéficient d'un droit de vote double.

Les actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double sont visées ci-dessus.

### Actionnariat salarié

~ En application des règles de l'article L 225-102 alinéa 1<sup>er</sup> du code de commerce, il est précisé que les salariés de la société et du groupe ne détiennent aucune action de la société au titre des articles L 443-1 et s. et L 442-7 du code du travail, et L 214-39 et L 214-40 du code monétaire et financier.

Aucune action de capital n'est détenue collectivement par des salariés du groupe, ni n'est frappée d'incessibilité en application des articles susmentionnés.

~ La dernière proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés de la société a été proposée lors de l'assemblée mixte du 27 février 2018.

~ Aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions, ni aucune attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux, n'ayant été réalisées au cours de l'exercice 2017/2018, il n'y a pas lieu à établissement du rapport spécial visé aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du code de commerce.

Il est précisé que les opérations d'attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017, à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire du chantier FOUNTAINE PAJOT, ont donné lieu à l'attribution définitive aux salariés et mandataires sociaux de la société de 15 755 actions le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et de 1 500 actions le 28 juin 2018.

## **Rachat par la société de ses propres actions**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du code de commerce, nous vous informons ci-après des opérations réalisées au cours de l'exercice en vertu des autorisations de rachats d'actions consenties par les assemblées générales des 28 février 2017 et 27 février 2018.

Ces autorisations ont été utilisées pour favoriser la liquidité de l'action FOUNTAINE PAJOT sur le marché Alternext, dans le cadre du contrat de liquidité dont la gestion a été confiée à la société de bourse PORTZAMPARC le 30 juin 2009.

Le nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice dans le cadre de ce contrat de liquidité a été le suivant :

- 34 482 actions achetées à un cours moyen de 113,18 €
- 35 204 actions vendues à un cours moyen de 111,21 €.

Il n'y a pas eu de frais de négociation.

A la clôture de l'exercice au 31 août 2018, 1 502 actions représentant 0,09 % du capital, étaient inscrites sur le compte de liquidité, pour une valeur unitaire de 140,50 € (dernier cours connu à cette date).

Les actions en compte dans le contrat de liquidité n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

La société détenait par ailleurs à la clôture de l'exercice au 31 août 2018, 17 585 actions inscrites au nominatif, pour une valeur unitaire de 140,50 € (dernier cours connu à cette date), représentant 1,05 % du capital, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en place par le conseil d'administration le 16 octobre 2015, suivant autorisation de l'assemblée générale du 18 février 2015.

Ces actions mises au nominatif n'ont pas fait l'objet de réaffectation.

L'autorisation consentie au conseil par l'assemblée générale du 27 février 2018 pour procéder à des rachats d'actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article L 225-209 du code de commerce, arrivant à expiration le 27 août 2019, il vous sera demandé de la reconduire, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Il vous est proposé d'autoriser le conseil d'administration à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société, soit à ce jour 166 692 actions, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant ladite autorisation, pour un prix d'achat par action ne devant pas être supérieur à 250 €.

## **INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **Conseil d'administration**

Le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs :

- Madame Claire FOUNTAINE, présidente,
- Monsieur Nicolas GARDIES, directeur général et administrateur,
- Madame Jennifer SZERSNOVICZ, administrateur,
- Monsieur Grégoire SENTILHES, administrateur,
- Monsieur Mathieu FOUNTAINE, administrateur.

## Direction générale

Les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de la société sont dissociées depuis le 19 février 2014, conformément à l'article 14 des statuts et aux dispositions de l'article L 225-51-1 du code de commerce.

La direction générale de la société est assumée par Monsieur Nicolas GARDIES.

Monsieur Romain MOTTEAU exerce les fonctions de directeur général délégué.

## Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 1° du code de commerce, nous vous présentons dans une annexe au présent rapport (*annexe 1*) la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2017/2018.

## Délégations de compétence et de pouvoirs consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

En application de l'article L 225-37-4 3° du code de commerce, nous vous rappelons ci-après les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentations de capital :

Type d'autorisations	AGE	Durée	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital social autorisé	Augmentations réalisées au cours de l'exercice dans le cadre de cette autorisation
Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription <sup>(1)</sup>	27/02/2018	26 mois	575 000 € <sup>(3)</sup>	Néant
Augmentation du capital social réservée aux actionnaires <sup>(2)</sup>	27/02/2018	26 mois	575 000 € <sup>(3)</sup>	Néant
Attribution gratuite d'actions	27/02/2018	38 mois	5 % du capital social	Néant
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	27/02/2018	38 mois	5 % du capital social	Néant

<sup>(1)</sup> Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

<sup>(2)</sup> Délégation privant d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée par le conseil d'administration, toute délégation de compétence antérieure relative à l'émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription.

<sup>(3)</sup> Plafond global aux deux autorisations.

Aucune autorisation d'émission n'a été utilisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice soumis à approbation.

## **Opérations sur titres réalisées par les dirigeants**

Aucune opération sur titres excédant le plafond légal annuel de 20 000 € n'a été portée à notre connaissance au cours de l'exercice 2017/2018.

## **Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 2° du code de commerce, qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre l'un des mandataires sociaux, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, et une filiale dont la société FOUNTAINE PAJOT aurait détenu directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

## **Attribution de jetons de présence aux administrateurs**

Il vous est proposé de fixer l'enveloppe globale des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice qui s'est clôturé le 31 août 2018 à un montant de 15 000 €.

## **Echéance des mandats**

Aucun des mandats des administrateurs ou des commissaires aux comptes ne vient à échéance avec la présente réunion.

## **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de celle qui s'est poursuivie, qu'ils ont rappelée dans le rapport spécial qui sera lu dans quelques instants.

La liste des conventions significatives visées à l'article L 225-39 du code de commerce a été communiquée par le président aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

## **INFORMATIONS PARTICULIERES**

### **En matière fiscale**

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du code général des impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

### **En matière sociale**

La participation des salariés aux résultats (participation et intéressement) s'élève à 2 567 270 €.

## **Tableaux des résultats des cinq derniers exercices**

Au présent rapport sont joints, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, deux tableaux faisant apparaître les résultats de notre société et de son groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (*annexe 2*).

### **Information sur les délais de paiement**

Est également jointe au présent rapport, conformément aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du code de commerce, une annexe vous informant sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients (*annexe 3*).

### **Prêts entre entreprises**

Nous vous signalons que notre société n'a pas consenti de prêt en application du 3 bis de l'article L 511-6 du code monétaire et financier.

### **Participations croisées**

Nous vous précisons que la société ne détient aucune participation croisée avec une autre société par actions.

### **QUITUS**

Vous voudrez bien nous consentir quitus de notre gestion pour l'exécution de nos mandats respectifs au cours de l'exercice soumis à votre approbation.

-:-

Nous pensons vous avoir donné toutes les informations et explications nécessaires.

Nous sommes à votre disposition pour les compléter par toutes précisions que vous souhaiteriez.

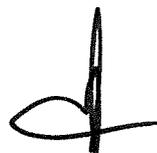
Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignerez en approuvant par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à PARIS  
Le 12 décembre 2018

Pour le Conseil d'Administration



Claire FOUNTAINE



Nicolas GARDIES

ANNEXE 1

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX  
DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2018**

Nom ou dénomination sociale, mandat et adresse	Mandat ou fonction exercé dans d'autres sociétés
<p><b>Claire FOUNTAINE</b> (Présidente) rue de l'église - Mortagne 17290 THAIRE D'AUNIS</p>	<p>- Néant</p>
<p><b>Nicolas GARDIES</b> (Directeur général, administrateur) 15 rue de la Descenderie 17000 LA ROCHELLE</p>	<p>- Gérant de la société MAINTENANCE COMPOSITE CATAMARANS (SARL de droit tunisien)</p>
<p><b>Jennifer SZERSNOVICZ</b> (Administrateur) Le Bouquet 16100 JAVREZAC</p>	<p>- Salariée, responsable de la communication et des relations clientèles de la société COURVOISIER SAS</p>
<p><b>Grégoire SENTILHES</b> 50 avenue de Saxe 75015 PARIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président et membre du Conseil d'Administration de la SAS NEXTSTAGE AM</li> <li>- Président et membre du Conseil d'Administration de la SAS NEXTSTAGE PARTNERS</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, président de la SAS NEXTSTAGE CROISSANCE</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, président de la SAS NAP</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, gérant de la SCA NEXTSTAGE</li> <li>- Gérant de la SARL SENMER</li> <li>- Gérant de la société civile NEXTSTAGE EUROPE</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Comité Stratégique de la SAS LONSDALE DEVELOPPEMENT</li> <li>- Membre du Conseil d'Administration de la SAS FIRST</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Comité de Surveillance de la SAS ARMA +</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SAS SEV</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SA COORP ACADEMY (SA de droit suisse)</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil Stratégique de la SAS NORDNEXT</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, président de la SAS LA COMPAGNIE DE KAIROS</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SA WALLY (SA de droit belge)</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE SCA, membre du Conseil Stratégique de la SAS YSEOP</li> <li>- Représentant permanent de NEXTSTAGE AM, membre du Conseil d'Administration de la SAS VINCI TECHNOLOGIES</li> </ul>

---

**Mathieu FOUNTAINE**  
(Administrateur)  
rue de l'église - Mortagne  
17290 THAIRE D'AUNIS

- Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT

---

**Romain MOTTEAU**  
(Directeur général délégué)  
22 rue Desaguliers  
17000 LA ROCHELLE

- Salarié de la société FOUNTAINE PAJOT

---

## ANNEXE 2

## TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958	1 916 958
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920	1 666 920
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	105 990 527	78 979 601	70 584 818	61 630 108	49 596 142
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	20 421 602	13 932 275	14 299 923	12 409 419	3 001 626
Impôts sur les bénéfices	4 182 456	2 736 028	3 100 091	1 970 255	989 395
Participation des salariés	2 567 270	1 930 321	1 894 372	1 632 625	961 700
Dot. Amortissements et provisions	4 262 550	2 942 191	3 251 939	4 408 886	-827 537
Résultat net	9 409 327	6 323 736	6 053 520	4 397 653	1 878 067
Résultat distribué		1 976 994			
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot, amortissements, provisions	8,2	5,56	5,58	5,28	0,63
Résultat après impôt, participation dot, amortissements et provisions	5,64	3,79	3,63	2,64	1,13
Dividende attribué	0	1,2	0	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	602	379	341	331	305
Masse salariale	13 390 786	10 953 494	9 875 752	9 043 600	8 299 367
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 493 562	4 457 409	4 145 675	3 786 316	3 443 484

ANNEXE 2  
TABLEAU DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Compte de résultat	2018.08	2017.08	2016.08	2015.08	2014.08
Chiffre d'affaires	136 810 456				
Autres produits d'exploitation	(5 425 285)				
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>131 385 172</b>				
Achats consommés	(59 900 625)				
Charges externes	(20 554 364)				
Impôts et taxes	(2 125 554)				
Charges de personnel	(23 882 683)				
Dotations d'exploitation	(6 718 029)				
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(113 181 255)</b>				
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)		(1)			
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)					
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>18 203 916</b>				
Produits financiers	434 819				
Charges financières	(865 169)				
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)					
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)					
<b>Résultat financier</b>	<b>(430 350)</b>				
Opérations en commun					
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>17 773 566</b>				
Produits exceptionnels	409 409				
Charges exceptionnelles	(1 368 042)				
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptionnel)					
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat exceptionnel)					
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(958 633)</b>				
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(4 131 511)</b>				
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>12 683 422</b>				
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)					
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition					
Participation des salariés	(2 567 270)				
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	189 057				
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>10 305 209</b>				
Intérêts minoritaires	(22 721)				
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>	<b>10 327 930</b>				

### ANNEXE 3

## INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

	Factures reçues non réglées au 31 août 2018 dont le terme est échu <i>(article D. 441-4 I.- 1° du code de commerce)</i>					Factures émises non réglées au 31 août 2018 dont le terme est échu <i>(article D. 441-4 I.- 2° du code de commerce)</i>						
	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour <i>(indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	1 243					1 384	1				167	
Montant total HT des factures concernées	4 874 275	193 310	38 791	17 195	81 154	5 204 725	695 355	35 104	18 678	9 419	40 101	798 657
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	14%	0.56%	0.11%	0.05%	0.23%	14.95%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0.66%	0.03%	0.02%	0.01%	0.04%	0.75%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total HT des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours après émission de la facture					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : paiement comptant à la livraison <input type="checkbox"/> Délais légaux : _____						